

\_\_\_\_\_  
Date de Convocation  
29/01/2024

Date d’Affichage  
30/01/2024  
\_\_\_\_\_

L’an deux mille vingt-quatre, le six février à 19 h 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel  
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne  
SEILLE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE,  
Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT,  
Anne DAMIE, Rénaud DUREUX,

Absents ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Xavier  
GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD,  
Aurore PENNORS

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS  
Secrétaire de séance : Anne DAMIE

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18  
Présents 11  
Votants 16

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de  
la commande publique, ainsi que celles de l’article L1414-3 du  
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC\_2024\_018 du Conseil Communautaire de  
la Communauté de communes Pévèle Carembault du 5 février  
2024 relative à la signature d’une convention de groupement  
de commandes

**« Fourniture et acheminement d’électricité, avec  
services associés à la fourniture »,**

**OBJET :**

**Signature d’une  
convention de  
groupement de  
commandes  
« fourniture et  
acheminement  
d’électricité, avec  
services associés à la  
fourniture »**

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les  
procédures dans l’objectif de rendre plus efficaces les  
opérations de mise en concurrence engagées individuellement  
par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions  
tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Pévèle Carembault serait coordonnateur de  
ce groupement de commandes,

Et que la commission d’appel d’offres serait celle du  
coordonnateur.

Où l’exposé du Maire,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0  
ABSTENTION sur 16 votants)**

- **De participer au groupement de commandes  
« Fourniture et acheminement d’électricité, avec  
services associés à la fourniture »,**

*D’autoriser son Maire à signer la convention de groupement  
de commandes, ainsi que tout document afférent.*

Secrétaire de séance  
Anne DAMIE



Fait et délibéré à Ennevelin,  
le 6 février 2024,  
Le Maire,  
Michel DUPONT

